2^{ème} Open International de parties longues de Prébenoit

Saison 2018- 2019 Règlement intérieur

Article 1 : Le tournoi

Les clubs de la Tour Noire Huriel et des Cavaliers de la Tour de Boussac organisent leur 2^{ème} Open international de parties longues intitulé 2^{ème} Open de Prébenoit (-2200). Le tournoi se déroulera du 29 juin au 30 juin 2019. Ce tournoi est homologué et donc les résultats comptent pour le classement pour le classement ELO FIDE. Il est ouverts à tout joueur licencié FFE (licence A) pour la saison en cours et à tout joueur étranger ayant un code FIDE autre que FRA. La prise de licence FFE est possible sur le lieu du tournoi avant la première ronde à condition de présenter un certificat médical de non contradiction à la pratique du jeu d'échecs en compétition.

Le tournoi est réservé aux joueurs non classé (FIDE) et aux joueurs classés ayant un classement ELO FIDE inférieur ou égal à 2200.

Les parties se dérouleront dans l'abbaye de Prébenoit, 23270 Bétête.

Article 2: Inscriptions

Les inscriptions pourront se faire :

- sur place le samedi 29 juin 2019 de 9h00 jusqu'à 9h45.
- par courriel: babethom@gmail.com et pbour47@orange.fr

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et régler leurs droits d'inscription avant le samedi 29 juin 2019, 9h45. Ces droits sont fixés à 24 € pour les adultes et à 12€ pour les jeunes (juniors inclus).

Article 3 : Les règles du tournoi

Les règles du jeu sont celles de la FIDÉ en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Elles s'appliquent tout au long du tournoi. Ce tournoi comporte 5 rondes jouées selon une cadence de 60 minutes avec pour tous les coups un incrément de 30 secondes.

Les appariements se font au système suisse (règles C04 de la FIDÉ). Ils sont réalisés à l'aide de la dernière version publiée du logiciel PAPI à savoir PAPI 3.3.6. C'est le classement publié début juin 2019 par la FIDÉ qui est pris en compte. À défaut, c'est le dernier Élo national de la FFE. Pour les joueurs n'ayant aucun classement, les organisateurs leur attribuent un Élo estimé. Les appariements sont affichés avant chaque ronde, les classements après la ronde.

Les joueurs sont classés selon le nombre de points obtenus : 1 point pour une partie gagnée, ½ point pour une nulle et 0 point pour une partie perdue. Les joueurs ayant le même total de points sont départagés par PAPI selon, dans l'ordre :

- le Cumulatif,
- le Buchholz tronqué
- le sönnenborn-berger

Les résultats sont pris en compte pour le classement FIDÉ (ou Élo) publié au début de chaque mois.

Article 4: Les forfaits et retards

Les pendules seront déclenchées à l'heure précise prévue du début de la ronde. Un joueur qui ne se sera pas présenté devant l'échiquier 30 minutes après l'heure prévu du début de la ronde sera déclaré forfait au profit de son adversaire qui marquera un point. Si les deux joueurs sont absents, ils marqueront tous les deux 0 point ; en cas de retard inférieur à 30 minutes, le joueur ayant les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à ce qu'il arrive.

Un joueur forfait à une ronde sans avoir averti l'arbitre doit contacter celui-ci avant la ronde suivante sous peine d'être éliminé de la compétition.

Article 5 : Les prix

Les prix ne sont pas cumulables. Une liste des prix sera affichée avant le début de la 4^{ème} ronde. Les prix généraux et spéciaux seront attribués à la place. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a le droit.

Article 6: les dates et horaires

Ronde	Date	Heure
1	29/06/2019	10h00
2	29/062019	13h30
3	29/06/2019	17h00
4	30/06/2019	9h30
5	30/06/2019	13h00

L'arbitre décide de l'emplacement de la pendule (Article 6.5 des règles du jeu d'échecs). Les joueurs gauchers peuvent bénéficier d'un aménagement (voir avec l'arbitre).

Article 7 : la salle de jeu

La salle de jeu est constituée de l'aire de jeu, de la buvette et des toilettes ainsi que de la zone « fumeurs » à l'extérieur ainsi que l'intérieur de toute l'abbaye.

Les téléphones ou appareils électroniques doivent être éteints dans la salle de jeu (joueurs et spectateurs ou accompagnateurs). La découverte d'un tel appareil non éteint fera perdre la partie au joueur incriminé, l'adversaire étant déclaré vainqueur.

Un silence absolu doit être observé par tous dans l'aire de jeu pendant les rondes, tant qu'il reste des joueurs n'ayant pas fini leur partie. Ces joueurs ne doivent pas être perturbés (flash...), seul les arbitres peuvent intervenir sur une partie.

Article 8: l'arbitre

A la fin de la partie, le vainqueur, ou le joueur ayant les Blancs en cas de partie nulle, doit sans délai donner le résultat à l'arbitre. L'arbitre principal sera Arnaud BONNICHON, AFC et candidat AFO1 (dérogation donnée par le DRA de la ligue ARA), et il sera assisté par Alexis PERRIN AFC, candidat AFO1 et par LOUGNON Florian, stagiaire AFC

Article 9: jury d'appel

Un jury d'appel sera constitué avant le début du tournoi, il comprendra un arbitre différent de l'arbitre principal, de l'organisateur et d'un joueur volontaire ainsi que d'un suppléant de ce dernier au cas où ce joueur est impliqué dans la demande d'appel. En cas de désaccord avec une décision de l'un des arbitres, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie selon les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel que l'arbitre transmettra à la FFE.

Article 10 : acceptation du règlement

Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation, à respecter le présent Règlement et la Charte du Joueur d'Échecs.

L'organisateur

L'arbitre principal

Jean-Claude GRIMAUD

Arnaud BONNICHON